

Pictogrammes de danger

Non requis

Mention d'avertissement

Non requis

Mentions de danger

Non requis

Conseils de prudence

Non requis

Autres informations

Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

Peut produire une réaction allergique.

Contient moins de 30 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

| Nom chimique | No.-CAS | No.-CE | Numéro d'enregistrement REACH | Poids % | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | SCL, M-factor, ATE | Remarque concernant les autres dangers |
|------------------------------|-----------|-----------|-------------------------------|---------|---|-----------------------------------|--|
| Glycerin | 56-81-5 | 200-289-5 | Aucun | 10 - 15 | Aucun | Aucune donnée disponible | |
| Glycol | CBI | CBI | CBI | 5 - 10 | Aucun | Aucune donnée disponible | |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5 | 220-120-9 | Aucun | < 0.05 | Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) | Skin Sens. 1; H317: C≥0.05% | |
| Water | 7732-18-5 | 231-791-2 | Aucun | 60 - 80 | Aucun | Aucune donnée disponible | |

Les textes intégraux de la ou des mentions de danger sont listés dans la RUBRIQUE 16

Remarque concernant les autres dangers : La ou les substances suivantes sont marquées avec (1), (2), (3) et/ou (4)

- (1) Substance pour laquelle une ou plusieurs limites d'exposition professionnelle de l'UE sont établies (consulter la RUBRIQUE 8)
- (2) Substance PBT ou substance vPvB en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006
- (3) Substance figurant dans la liste des substances candidates extrêmement préoccupantes requérant une autorisation en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006
- (4) Substance perturbant le système endocrinien en vertu du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

| | |
|------------------------------|--|
| Ingestion | Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Contact cutané | Nettoyer immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Contact avec les yeux | Rincer abondamment avec de l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration. |
| Ingestion | Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Toute ingestion peut occasionner une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. |
| Contact cutané | Aucun dans les conditions normales d'utilisation. |
| Contact avec les yeux | Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser du CO₂, eau, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier

Aucun

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les sapeurs-pompiers

Aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les courants d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (ex : tissu, laine).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucun

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Utiliser sous une ventilation adéquate uniquement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre pour imprimante à jet d'encre. Se procurer les instructions avant utilisation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

| Nom chimique | EU OEL | Autriche | Belgique | Bulgarie | Chypre |
|---------------------|--|--------------------------------|---------------------------|--|---|
| Glycerin 56-81-5 | Aucun | Aucun | TWA: 10 mg/m ³ | Aucun | Aucun |
| Nom chimique | République Tchèque | Danemark | Finlande | France | Allemagne |
| Glycerin 56-81-5 | TWA: 10 mg/m ³ Ceiling: 15 mg/m ³ | Aucun | TWA: 20 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | TRGS TWA: 200 mg/m ³ inhalable fraction DFG TWA: 200 mg/m ³ inhalable fraction Ceiling / Peak: 400 mg/m ³ inhalable fraction |
| Nom chimique | Grèce | Hongrie | Irlande | Italie | Pays-Bas |
| Glycerin 56-81-5 | TWA: 10 mg/m ³ | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun |
| Nom chimique | Pologne | Portugal | Roumanie | Slovaquie | Espagne |
| Glycerin 56-81-5 | TWA: 10 mg/m ³ inhalable fraction | TWA: 10 mg/m ³ mist | Aucun | TWA: 11 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ mist |
| Nom chimique | Suède | Royaume-Uni | Norvège | Suisse | Turquie |
| Glycerin 56-81-5 | Aucun | TWA: 10 mg/m ³ mist | Aucun | TWA: 50 mg/m ³ inhalable dust STEL: 100 mg/m ³ inhalable dust | Aucun |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucun(s) dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau
Protection respiratoire
Risques thermiques

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---------------------------|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Magenta |
| Odeur | Légère odeur |
| Point de fusion/congélation (°C) | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité | Aucun |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | Aucun |
| Point d'éclair (°C) | > 93.0°C (Vase clos Tag.) |
| Température d'auto-inflammabilité (°C) | Aucune |
| Température de décomposition (°C) | Aucune donnée disponible |
| pH | ca. 9 |
| Viscosité cinématique (mm ² /s) | 1 - 5 |
| Solubilité | Eau; Miscible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non applicable |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité et/ou densité relative | 1.0 - 1.1 |
| Densité de vapeur relative | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules | Non applicable |

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Aucune

10.5. Matières incompatibles

Acides, Bases, Agents oxydants, Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO), et/ou Ammoniac.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë | Aucune donnée disponible |
| Corrosion/irritation cutanée | Non classé selon les critères de classification sous UN GHS (Directive de l'OCDE) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non classé selon les critères de classification sous UN GHS (Directive de l'OCDE) |
| Sensibilisation | Non classé selon les critères de classification sous UN GHS (Directive de l'OCDE) |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Test d'Ames : Négatif |
| Cancérogénicité | Aucune donnée disponible |
| Toxicité pour la reproduction | Aucune donnée disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Aucune donnée disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Aucune donnée disponible |
| Danger par aspiration | Aucune donnée disponible |

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques**

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être éliminé conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification : Aucun

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : Aucune

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : Aucune

14.4. Groupe d'emballage : Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les réglementations modèles des NU ou comme polluant marin selon le code IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : IATA: Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|----------------------------------|----------------|
| (CE) n° 1907/2006 Autorisation | Non réglementé |
| (CE) n° 1907/2006 Réglementation | Non réglementé |
| (CE) n° 1005/2009 | Non réglementé |
| (UE) 2019/1021 | Non réglementé |
| (UE) n° 649/2012 | Non réglementé |
| Autres informations | Aucune |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des mentions de danger H citées aux RUBRIQUE 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Les données dans RUBRIQUE 9, 11 et 12 de cette FDS (Fiche de données de sécurité) sont basées sur les résultats de test de ce produit, ou sur des estimations basées sur les données d'un produit similaire ou les ingrédients de ce produit.

Principales références bibliographiques et sources de données

- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé, monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques carcinogéniques des substances chimiques sur les personnes)
- Réglementations UE (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008, (CE) n° 1005/2009, (UE) 2019/1021, (UE) n° 649/2012

La signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- SCL: Specific Concentration Limit
- M-factor: Multiplication factor
- ATE: Acute Toxicity Estimate
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistante, bioaccumulative et toxique)
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très Persistante et très Bioaccumulative)
- SVHC: Substances of Very High Concern (Substance Extrêmement Préoccupante)
- EU OEL: Occupational exposure limits at Union level under Directive 2004/37/EC, 98/24/EC, 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, (EU) 2017/164 and (EU) 2019/1831. (Limites d'exposition professionnelle au niveau de l'Union européenne en vertu de la Directives 2004/37/CE, 98/24/CE, 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164 et (UE) 2019/1831)
- TWA: Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
- STEL: Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
- IARC: International Agency for Research on Cancer (Centre International de Recherche sur le Cancer [CIRC])
- IATA: International Air Transport Association
- CBI: Confidential Business Information (Renseignements Commerciaux Confidentiels)

Date d'émission : 16-juin-2021

Date de révision : -

Révision : Aucun

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est fournie sous (CE) n° 1907/2006 Article 31-3.

Avertissement

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.